

4/14/21/09

Secours

Penseignements divers

11

lère Division

Paris, le 22 juin 1945

N/Réf. Pe 568

Monsieur le Directeur
de la Région de l'EST,

Par lettres 961 G du 14 juin 1945 et 980 G du 15 juin 1945, vous m'avez proposé l'attribution de secours à des auxiliaires blessés en service par faits de guerre ou aux ayants droit d'auxiliaires tués en service par faits de guerre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient d'attribuer les secours suivants :

- VB - à M. BOUTEILLER Alfred, cantonnier à La Ferté-Milon, un secours de 1900 f.
- à M. BILLOT Edmond, cantonnier à Nogent-l'Artaud, un secours de 200 f.
- à M. FAVELIN André, soudeur à Troyes, un secours de 200 f.
- à M. LEROY Alphonse, cantonnier à Nogent-l'Artaud, un secours de 200 f.
- à M. REBUT Edmond, cantonnier aux Teux, un secours de 1500 f.
- à M. BIER Auguste, auxiliaire à Belfort, un secours de 300 f.
- MT - à M. SCHOEPERLE Joseph, manoeuvre à Jouy-aux-Arches, un secours de 1000 f.
- à Mme LEUG Irma, auxiliaire à Mulhouse, un secours de 1000 f.
- à Melle BOUQUET Marcelle, à Vaires, un secours de 1000 f. et un secours de 300 f.
- à Melle LEGOUR Isabelle, manoeuvre à Vaires, un secours de 300 f.
- à M. GONZALES Avelino, manoeuvre à Chalindrey, un secours de 200 f.
- à M. BALANDIER Jean, aide-ouvrier à Belfort, un secours de 1000 f.
- à M. JACQUOT Raymond, ouvrier à Belfort, un secours de 500 f.
- à M. HEIDT Wedelin, manoeuvre à S. usheim, un secours de 5000 f.
- à M. VENGER Edouard, ouvrier à Belfort, un secours de 200 f.
- à M. CLAUSS, manoeuvre à Epinal, un secours de 600 f.
- à M. MATHIEU Charles, manoeuvre à Epinal, un secours de 600 f.
- à M. LAPOIRIE André, manoeuvre à Epinal, un secours de 2000 f.
- à M. VELPRUY Louis, manoeuvre à Mézières, un secours de 2000 f.
- à M. COTTA Albine, manoeuvre à Mohon, un secours de 1500 f.
- à M. WEYTENS Marcel, aide-ouvrier à Villers-Semeuse, un secours de 500 f.
- à M. GUERCHOUX Lucien, ouvrier à Montigny, un secours de 3000 f.
- à M. MUNSCH Charles, aide-ouvrier à Moulins-lès-Metz, un secours de 5000 f.
- à M. ADNOT Edmond, manoeuvre à Epernay, un secours de 500 f.
-

- à M. PETITJEAN Robert, apprenti à Bar-le-Duc, un secours de 500 f.
- à M. BOUR, père d'un apprenti de Bar-le-Duc, un secours de 1000 f.
- à M. MORGE, père d'un apprenti de Bar-le-Duc, un secours de 1000 f.
- à M. HUREAUX, père d'un manoeuvre de Mézières, un secours de 1000f.
- à Mme ANDRE, veuve d'un manoeuvre de Condé-lès-Vouziers, un secours de 1500 f.
- à Mme GRASSER, veuve d'un auxiliaire de Mulhouse, un secours de 2000 f.
- à Mme HUSSLER, veuve d'un aide-ouvrier à Mulhouse, un secours de 3000 f.
- à Mme EBERLE, veuve d'un ouvrier à Saint-Louis, un secours de 2000 f.
- à Mme THIERRY, veuve d'un aide-ouvrier à Sierentz, un secours de 1500f.
- à Mme HAEGY, veuve d'un facteur à Mulhouse, un secours de 3000 f.
- à Mme FRIEDLICH, veuve d'un manoeuvre à Mulhouse, un secours de 2000 f.
- à Mme KLEIDERER, mère d'un mineur ouvrier à Haguenau, un secours de 2000 f.
- à Mme VOLKMAEN, veuve d'un ouvrier à Sainte-Marie-aux-Chênes, un secours de 1500 f.
- à Mme FRANCOIS, veuve d'un ouvrier à Saint-Privat-la-Montagne, un secours de 2000 f.
- VB - à Mme DARTOIS, veuve d'un auxiliaire à Longchamps-sous-Châtenois, un secours de 3000 f.
- à Mme VIARD, veuve d'un auxiliaire à Mirecourt, un secours de 1000 f.
- à Mme GOULET, veuve d'un cantonnier, à Mohon, un secours de 2000 f.

Aucun secours ne sera accordé aux auxiliaires suivants :

VB - RAVER, PARTY, GINDREY

MT - BOUCHEZ, QUENCEZ, RICHARD, THOMAS, TRIBONNET, DORDE, Melle BECK, DEPUIS, BOURLON, RENEL, LACOURT

En ce qui concerne M. CHENUT, qui a été arrêté par les Allemands le 25 août 1944 et vraisemblablement emmené en Allemagne, il conviendra d'appliquer les dispositions de la lettre P. 1259 et d'attendre le retour de l'intéressé pour examiner le montant du secours à attribuer.

Je vous retourne également votre proposition en faveur de M. JOST André, ouvrier à Metz, que vous voudrez bien m'adresser après l'avoir complétée par l'indication du demi-salaire payé pendant l'interruption de service.

A { Le cas des veuves devra être examiné avec le Service Social et on s'efforcera, dans la mesure du possible, d'offrir des emplois aux veuves qui seraient susceptibles de travailler.

B { Les secours attribués pourront être renouvelés, s'ils y a lieu, et vous voudrez bien faire le nécessaire pour hâter le paiement des rentes-accidents.

P. le Directeur,
Le Chef de la Division Centrale
de l'Administration du Personnel
signé : FATALOT.

.....

Copie à MM. BIGOT et OUDOTTE.

Copie à M. BIGOT
Pour valoir instruction
Paris, le 29 juin 1945
P. le Chef des Soes Administratifs
L'Inspecteur Principal adjt
signé : MEDARD.

MT/E

Paris, le 6 JUIL. 1945

PERS/A

Monsieur le Chef de la SBC

N° 1747 PA3
(Cit P/10 e)

Prière de payer les secours accordés aux agents
MT ou à leurs ayants droit. Ci-joint, à cet effet, 33 fiches indivi-
duelles.

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
Le Chef de la Subdivision
du Personnel,

KEUFFER.

MM. les Chefs de TRAL, 2, 3, 5 et 6
ML 1, 3 et 6
SRA

Pour gouverne.

Ci-joint en retour les fiches relatives aux cas n'ayant pas
donné lieu à secours.

ML 6 prendra note de la décision en ce qui concerne CHENUT.
Ci-joint sa fiche.

ML 3 me retournera la fiche JOST après l'avoir mise au point
comme prescrit.

Enfin, vous voudrez bien donner les suites utiles dans les
cas visés par les alinéas A) et B). Je précise à ce sujet, que les
renouvellements éventuels de secours se feront sous la même forme que
les secours initiaux.

Paris, le 6 JUIL. 1945

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
Le Chef de la Subdivision
du Personnel,

KEUFFER.

Personnel - m. Juth

7.7.45

Ry

APPLICATION de la LETTRE Pe N° 308 du 14.4.1945

Secours attribués à un auxiliaire blessé en service par fait de guerre

Nom et prénoms : DORDE, Joseph, Léon, Hilarion

Qualification professionnelle: ex manoeuvre auxiliaire

Résidence: Ateliers de Noisy

Situation de famille et âge des enfants : marié , 1 enfant 19 ans

Blessé le : 11.8.1944

Diagnostic : Plaie du talon gauche

A repris son service, le : 14.9.1944

Rémunération moyenne mensuelle : 2100 frs

Demi salaire payé pendant l'interruption: 1891 frs

Secours déjà attribués le cas échéant: néant

Secours proposé: Néant

Observations : Cet agent affecté aux Ateliers de Noisy le 12.5.44 sur ordre de la Deutsche Vermittlungstelle, a démissionné le 23.10.1944, pour reprendre son ancien emploi

Secours accordé par le Directeur du S.C.P.

Néant

RETOURNE à M. le Directeur de la Région ^{de l'Est} en le priant de bien vouloir faire le nécessaire.

Le Directeur du Service Central
du Personnel

Noisy-le-Sec, le 6 Janvier 1945.

N^o 2 P/15

Monsieur le Chef du Service PERS A

Suite à votre transmis N^o 759 PA.1 du 18/12/44.

Je vous donne ci-dessous les renseignements demandés concernant le personnel de l'arrondissement.

Nombre de :

- | | |
|---|-------|
| - Veuves par faits de guerre | = 27 |
| - Orphelins par faits de guerre | = 23 |
| - Travailleurs en Allemagne | = 34 |
| - Sinistrés totaux | = 120 |
| - Sinistrés partiels | = 355 |
| - Cheminots tués HS par bombardements et mitraillages pendant la période antérieure à l'Armistice | 0 |

STATION D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL
Signé : SIBERGNET

AT Nos	Le Van	Paris	Panton	Jeng	Vani	Total
10	6	-	1	4	2	27
14	4	-	-	4	1	23
0	-	-	-	-	-	0
18	3	-	1	2	10	34
95	2	1	6	14	2	120
210	5	2	6	55	77	315

~~40~~

Enfants

1- Secours par faits de guerre (14)

	Enfants
M ^{me} DELACROIX -	1
SHEMITE -	1
ERMAN -	0
HANN -	0
GIBAUT -	0
HOULLON -	1
NOEL René -	1

M ^{me} KRAUT -	0
TOURAND -	1
FRANCOIS -	1
VERGEAT -	1
WALTER -	2
PRUD'HOMME -	1
POULLAIN -	4

2- Orphelins par faits de guerre - 14

3- Travailleurs en Allemagne - 18 (renseignements par Courin) non compris les PS transformés

4- Secours total = 95 } renseignements pris sur liste
 partiel = 210 } établie par M. Courin et
 complément sur relevé des
 secours attribués depuis l'été 1914

1915

15820
 5808
 200
 150
 1085
 2033
 2300
 975

Suite à transmission
P. 4144/15 du 21.12.44

Monsieur le Chef du ML 1

OBJET: Cheminots victimes de la guerre.

Nombre de :

- Veuves par faits de guerre.....	4
- Orphelins par faits de guerre.....	4
- Travailleurs en Allemagne.....	2
- Sinistrés totaux.....	14
- Sinistrés partiels.....	53

55 sur lettre de Chaussettes.

Nombre de cheminots tués H.S. par bombardements et mitraillages pen- dant la période antérieure à l'ar- mistice.....	0
---	---

Entretien de l'Ourcq, le 30.12.44

/L'inspecteur Divre de 2^e Cl. des S. A.

Chef de l'Entretien de l'Ourcq:

(Signature)

707 034
1944

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Région EST

Matériel et Traction

RK/ML.J.
N° 680/P

VAIRES, le 2 janvier 1945.

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel, à NOISY-le-SEC.

Suite à votre transmis n° P. 4.144/15 du 21 décembre 1944 sur lettre 759 PAI du 18 décembre 1944 de Monsieur le Chef du Service M.T.

Je vous donne ci-dessous les renseignements demandés concernant le personnel de l'Entretien de Vaires et de sa Circonscription.

1°) - <u>Veuves par faits de guerre</u> :	2	(PEYREBONNE REUCHERON)
2°) - <u>Orphelins par faits de guerre</u> :	1	(REUCHERON)
3°) - <u>Travailleurs en Allemagne</u> :	10	
4°) - <u>Sinistrés totaux</u> :	2	
5°) - <u>Sinistrés partiels</u> :	77	

Pour A), l'Entretien de Vaires n'a eu aucun agent de tué H.S. par bombardements et mitraillages pendant la période antérieure à l'Armistice, seul notre visiteur PEYREBONNE Henri a été tué en service le 16 juin 1940.

L'Inspecteur des S.A.
Chef de l'Entretien de Vaires:

Pantin le 4 Janvier 1945

Monsieur le Chef d'Arrondissement
à Noisy le Sec,

N°6 P

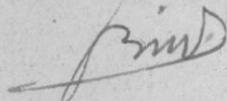
Suite à votre transmis N°4144/15 du 21.12.44 de la lettre N°759
PA1 du 18.12.44 de M. le Chef du Service.

Je vous prie de trouver ci-dessous les renseignements demandés:

- 1 Veuve par faits de guerre
- 1 Travailleur en Allemagne
- 6 Sinistrés totaux
- 6 Sinistrés partiels

Aucun agent tué par bombardement, mitraillage ou représaille.

Le Sous Chef d'Entretien



La Varenne le 23 Décembre 1944

N° 351 AR

Monsieur le Chef d'Arrondissement.

Comme suite à votre transmission N° P 4144/15 du 21 Décembre, je vous indique ci-dessous les renseignements demandés par M. le Chef du Service:

-Veuves par faits de guerre.....	6
-Orphelins <u>de père</u> par faits de guerre.....	4
-Travailleurs en Allemagne	3
-Sinistrés totaux.....	2 ²
-Sinistrés partiels	5

PS. Les 6 veuves se décomposent comme suit:

- 2 d'agents morts aux Armées.
- 2 d'agents tués ES par bombardements
- 2 d'agents tués HS au cours des événements ayant précédés la libération.

L'inspecteur de 2^e Cl. des J. A.
Chef de l'Entretien

Hubert

Paris, le 3 Janvier 1945

Monsieur le Chef d'Arrondissement
à NOISY le SEC

Je vous donne ci-après les renseignements demandés
par votre transmission N° P.4144/15 du 21-12-44 de la
lettre N° 759 PA 1 du 18 de M. le Chef du Service du
Matériel et de la Traction :

Veuves par faits de guerre.....	0
Orphelins par faits de guerre.....	0
Cheminots tués par bombardements.....	0
Cheminots tués par mitraillage.....	0
Cheminots tués par représailles allemand.	0
Prisonniers de guerre.....	2
Déportés.....	0
Travailleurs en Allemagne.....	0
Sinistrés totaux.....	1
Sinistrés partiels.....	2

Le Centremaitre de 1ère classe
au Poste de Paris

Meng-

Paris, le 9 Décembre 1944

Monsieur l'Ingénieur en Chef,
 Chef des Services Administratifs

Pour permettre au Comité Central du C.N.S.C. de renseigner M. CAMBOURNAC, lequel envisage certaines mesures à prendre en faveur des cheminots victimes de la guerre et désirerait savoir à l'avance où cela entraînera la S.N.C.F., je vous serais obligé de me faire parvenir les renseignements ci-dessous arrêtés à la date du 31 Décembre 1944 en ce qui concerne la Région de l'EST :

Nombre de :

- Veuves par faits de guerre
- Orphelins par faits de guerre
- Cheminots tués par bombardements
- Cheminots tués par mitraillage
- Cheminots tués par représailles allemandes
- Prisonniers de guerre
- Déportés
- Travailleurs en Allemagne
- Sinistrés totaux
- Sinistrés partiels

en indiquant à part, si possible, les ordres de grandeur de ces renseignements en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine.

L'Ingénieur en Chef,
 Président du Comité Régional EST
 signé : CHOPINET

Copie à

MM. BIGOT
 LEPART
 GUDOTTE
 HENCK Dr BIDERMAN

Copie à Monsieur BIGOT
 Paris, le 13 Décembre 1944
 P. Le Chef des Services
 Administratifs,
 l'Inspecteur Principal
 signé : VERRIER.

S.N.C.F. - NT/E

PERS

N° 759 PA 1

Paris, le

Messieurs les Chefs de Division
 Subdivision
 Arrondissement
 et assiilés

Prière de me fournir les renseignements demandés pour le 8 Janvier 1945.

Pour s, la Subdivision de PERS possède les renseignements à l'exclusion de ceux qui concernent les cheminots tués H.S. par bombardements et mitraillages pendant la période antérieure à l'Armistice et de ceux des Etablissements des départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Paris, le 18 Décembre 1944
 Le Chef du Service
 du Matériel et de la Traction p.i.
 GUDOT.

AR

II P. 6144/15

Fotau 35
 Partels 210

Copie transmise à 5 Chefs
 M. RENAULT
 M. PERRIN
 M. GUTH
 Noisy-le-Sec, le 21 Décembre 1944.

Sous fourni les renseignements pour le 5/1/45